



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACQUISITION DE COMPACTS DISQUES, DVD, ET BLU RAY POUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES ET LES SERVICES MUNICIPAUX - LOT 2 DVD ET BLU RAY PASSE AVEC LA SOCIETE ADAV (ATELIER DE DIFFUSION AUDIOVISUELLE)

**DÉCISION N° AU-18-212
EN DATE DU 10 JUILLET 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP le 30 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société ADAV (ATELIER DE DIFFUSION AUDIOVISUELLE) jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER le marché d'acquisition de compacts disques, DVD et blu ray pour le réseau des médiathèques et les services municipaux, avec la société ADAV (ATELIER DE DIFFUSION AUDIOVISUELLE), domiciliée, 41 rue des Envierges – 75020 PARIS, et représentée par Monsieur BRUNIER Pascal, Directeur général pour le lot n° 2 – DVD et blu ray.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande passé pour une durée de 3 ans fermes et dont les montants minimum et maximum sont définis comme suit :

- Minimum : 48 000 € HT (57 600 € TTC)
- Maximum : 72 000 € HT (86 400 € TTC)

Les prix du marché sont ceux figurant aux barèmes de prix publics du fournisseur affectés du rabais de 33%.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180710-lmc1H5465H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/07/2018
Date de Publication : 10/07/2018